



Aperçu de la philosophie de mon enseignement

« Une école d'équitation est un lieu où l'on apprend la mise en place des compétences corporelles et mentales afin d'évoluer dans sa pratique avec respect envers son cheval et ainsi conserver son intégrité physique et mental, son bien-être. Ce dogme de base est applicable quoi que l'on pratique comme discipline en compagnie des chevaux » Sophie.

L'acquisition des compétences équestres transmises à Crinières aux Vents repose sur l'utilisation et la pratique d'une multitude de disciplines, sans pour autant n'en pratiquer aucune à haut niveau. Aucuns système compétitif n'est entretenu au sein de la structure mais si les cavaliers le désire il est possible d'organiser une sortie en compétition de TREC ou de dressage.

A l'école que j'ai mise en place les cavaliers suivent une progression logique pour aller vers une belle relation avec les chevaux et une belle équitation exempt de tous systèmes coercitifs pour les chevaux. Une équitation qui repose sur l'adéquation de 2 corps en mouvement qui amène après bien des années de pratique et une forte exigence à une équitation fluide et de partenariat entre le cavalier et son cheval.

Une équitation qui s'instruit de l'école de tradition Française, une école qui veut que le cavalier s'observe et comprenne son fonctionnement corporel et émotionnel et ceux de son cheval (et qu'il trouve aussi son individualité car chaque cheval est unique, ce qui fonctionne pour l'un n'est pas forcément valable pour celui d'à côté !) afin d'aider son cheval dans sa propre dynamique , et non pas de la forcer à faire ceci ou cela.

Une équitation à la recherche de l'autonomie du cavalier, dès le début de la pratique. L'apprentissage est basé sur la création de situations ou d'exercices où les cavaliers vont expérimenter de manière individuelle et ce dès le plus jeune âge. L'éducation , le dressage de la cavalerie dans lequel je m'implique pleinement permet d'appréhender très tôt l'autonomie.

A cela une pédagogie et une organisation qui vont avec ses principes : prendre le temps (pas de cours d'une heure ou tout va vite, trop vite..) d'écouter, d'observer, d'intégrer, de poser des questions...Un enseignant qui explique, qui répond aux questions, qui est attentif à chaque élève. (petits effectifs de 6 /7 cavaliers max par cours). Valoriser un enseignement de qualité, de proximité et d'assurer un suivi individualisé à chaque élève. Un enseignant qui sait s'adapter, adapter ses exercices pour mener ses élèves vers la compréhension d'une notion .

Une belle équitation, harmonieuse, demande de l'implication. Elle est le chemin d'une vie.



Philosophie, Organisation de l'école, Règlement intérieur.

Organisation des enseignements

- L'école est ouverte à tous cavaliers du débutant au cavalier expérimenté à partir de 8 ans
- Pour tous, les cours collectifs sont organisés sur des créneaux de 2 à 3 heures, selon l'âge et la discipline ciblée durant ces créneaux.
- Le nombre de cavaliers par cours est limité à un maximum de 7 et un minimum de 2.
- Les cours collectifs des mercredis, samedis et dimanche ont en général lieu sur une périodicité de 15 jours mais il peut y avoir des variations dans cette organisation, surtout au printemps. (2 ou 3 samedis consécutifs peuvent être possible) car les randonnées reprennent et les longs WE des ponts de mai réservés à ces départs.
- **8 cours / trimestre et 4 cours en hiver.** Il est possible de venir plus (rajouter des cours en faisant des journées complètes, participer à d'autres activités ou créneaux d'enseignement proposés sur la structure, prendre un cheval en demi pension adultes uniquement, participer à des randonnées, des stages, des formations...)
- L'année se repartie **en 3 trimestres** dont 2 principaux celui de l'automne (mi sept à mi déc) et celui du printemps (mi mars à fin juin). Des cours sont proposés en hiver (Janv/février), les inscriptions se font à la carte et les séances pour tous au même tarif.
- **Les enseignements sont maintenus durant les petites vacances scolaires de Toussaint et de Pâques.**
- Aucuns cours n'a lieu durant l'été de Juillet à mi septembre. Durant cette période stages et randonnées sont possible
- **En cas de mauvais temps les cours sont assurés.** Il sera proposé aux élèves des temps de cours théoriques sur un sujet concernant les chevaux, des cours de conscientisation corporelle en salle, de l'orientation, de la bourrellerie, de la maréchalerie, des soins vétérinaires...
- Le passage des examens de galop validant une année de pratique est possible mais pas obligatoire. Cela reste un choix du cavalier.
- A partir du galop 3 les élèves passeront leur examen tous les 2 ans car j'estime que pour l'acquisition stable des notions le temps de 2 années (au vu de l'organisation et des phases de coupures annuelle) est nécessaire.
- Une cotisation annuelle à la structure est mise en place. Les cavaliers adhérents bénéficient de 10 % de réduction sur toutes les prestations auxquelles ils participeront en dehors des enseignements.
- La prise de la licence Fédérale est obligatoire pour tous les cavaliers (25 € junior 36 euro adultes / an)
-

Adhésion à l'école d'équitation de Crinières aux Vents

Annuelle -18 ans : 25 €

Annuelle adultes : 35 €



Philosophie, Organisation de l'école, Règlement intérieur.

✓ *Le planning Général*

Mercredis matin : Proposé tous les mercredis

- 8-10 ans débutants à G1- 10 à 12 h15

Mercredis après midi : 2 cours/ mois

- G1 à G2/3 à partir de 10 ans- 14h 30 à 17 h30
- G2 à 4 à partir de 11 ans- 14h30 à 17 h30

Jeudis : Toutes les semaines

- Cours particulier ou semi particulier (2 pers) 13h30-17h30 Durée du cours 1h15
- Ados/adultes DEBUTANTS 18-20h

Vendredis : Toutes les semaines

- Cours particulier ou semi particulier (2 pers) 13h30-17h30 Durée du cours 1h15
- Ados/adultes G4 et + 18-20h (Education et dressage des chevaux, travail à pied longe et longues rênes, postural, biomécanique)

Samedis : 2 cours/mois

- G3/4 à partir de 12 ans- 9 h 15 à 12 h15
- G 4 et + à partir de 14 ans- 14h30 à 17 h 30

Dimanches : 2 cours/mois

- G3 et + Ados/adultes - 9 h 15 à 12 h15 (Dressage, équitation de pleine nature, TREC, MountainTrail, balades « travail »)
- Les Ateliers du randonneur Ados/adultes – 14h30 18h (savoirs de randonneurs : maréchalerie, orientation, bourrellerie, matelotage, création d'une journée de randonnée, éducation du cheval d'extérieur, gestion des peurs et des émotions, trousse de secours, soins , secourisme)



Philosophie, Organisation de l'école, Règlement intérieur.

✓ La fin d'une année.

- A chaque fin d'année est organisé le premier samedi de Juillet une journée porte ouverte de 9h30 à 18h (voir plus tard si un spectacle est donné par un intervenant extérieur) afin de présenter au public les enseignements dispensés à CAV et de se retrouver pour passer un bon moment.
- Les jeunes qui souhaitent participer à cet évènement pour présenter sous forme de petite représentation leur travail avec les chevaux sont les bienvenus.
- Nous organiserons au cours de l'année durant les cours le contenu que chacun veut donner.
- Le contenu de ces démonstrations sera organisé avec les jeunes (ou moins jeunes) partants
- Toute aide des parents dans l'organisation de cette journée sera la bienvenue.

Règlement intérieur

✓ Règlement des cours

- Licence et adhésion sont à réglée en début d'année
- Les cours sont réglables par forfait soit trimestriel soit annuel. Avant chaque trimestre ou au début de chaque année. Des facilités de paiement, en plusieurs échéances sont possibles.
- 1 seule absence/trimestre pourra être rattrapé dans le trimestre ou l'année sur un autre cours une balade ou sa valeur déduite d'un stage, d'une randonnée. Si la séance n'est pas rattrapée au cours de l'année elle sera perdue et non remboursable.
- Au delà de 2 absences aucun remboursement ne pourra être effectué sauf si l'élève est absent pour raison médicale ou familiale .
- Si un abandon provient en cours d'année, aucun remboursement ne sera exigible sur les séances non effectuées. Aucun transfert des séances restantes pour un autre élève, même d'une même famille, ne sera possible non plus. Aucune indemnité ne pourra être réclamée.
- Tous les cours annulés par la décision de CAV donneront lieu à l'organisation d'un rattrapage ou d'un remboursement si il n'a pu se faire dans l'année d'enseignement.
- En cas d'absence merci de prévenir à l'avance car nous avons en // des cours d'autres activités surtout au printemps.
- Si l'absence n'est pas signalée 48 h avant le cours sera déduit du forfait.



Philosophie, Organisation de l'école, Règlement intérieur.

✓ Matériel

- Il est demandé à chaque élève d'avoir de préférence son casque, et son stick de dressage (pas de cravaches courtes svp)
- Les élèves peuvent apporter leur matériel de pansage, tapis de selle et filet.
- Nous ne serons pas responsable de toutes pertes dans le matériel personnel

✓ Comportement

- Aucune atteintes aux chevaux ne sera tolérée. Une carotte ou un bout de pain en récompense du bon moment qu'ils nous ont fait passer est plus louable !
- Si le comportement d'un élève est estimé déviant par l'enseignant visà vis des chevaux ou de ses camarades il pourra être exclu du cours.
- Il est demandé aux élèves un respect du matériel mis à leur disposition. Quelques règles simples sont de rigueur : à la fin d'un cours nettoyer à l'eau mors et sangles. Passer un coup de graisse sur les cuirs de la selle (chiffon et graisse à disposition)
- Brosser les tapis de selles . Les mettre à sécher.
- Signaler toute casse ou détérioration vu sur le matériel.
- Etre attentif aux manipulations du matériel afin de limiter son endommagement. (EX : ne pas laisser trainer brosses et tapis, poser sa selle sur les barres d'attaches)
- Ranger le matériel à sa place dans la sellerie.
- A la fin de chaque cours nettoyer les crottins de la carrière et aider à ranger le matériel utilisé.
- Laisser l'aire de préparation aussi propre qu'elle était à votre arrivée.

✓ Sécurité

- **Le port de la bombe est obligatoire** pour les mineurs et vivement conseillé pour les adultes.
- **Le port du gilet de protection est obligatoire** pour les activités de saut d'obstacle, de cross, de parcours en terrain varié et préférable pour les balades
- Il n'est pas obligatoire en voltige et dressage mais cette décision sera laissé libre à l'appréciation des parents.



Philosophie, Organisation de l'école, Règlement intérieur.

✓ Assurances

- **La souscription à la licence fédérale d'équitation est obligatoire** pour tous les cavaliers montant annuellement sur la structure. (25 € junior, 36 € adultes)
- L'enseignant est responsable de vos enfants pendant la durée des enseignements et par demande et accord avant et après ceux ci, si besoin. Sinon l'enseignant ne sera ps tenue responsable si un incident se produisait au sein de la structure ou à l'extérieur de cette dernière.

✓ Animaux

- Les chiens sont admis sur la structure mais doivent rester sous votre surveillance. Selon leur personnalité il sera peut être nécessaire de les tenir et de les attacher afin qu'il n'aille pas courir dans les pieds des chevaux.
- En cas d'incident avec les chevaux nous ne pourrions pas être tenu responsable.

Au plaisir de vous accueillir tous, toutes dans un univers dédié aux chevaux.

Sophie